

# **Consultations prébudgétaires 2017**

**Mémoire présenté au Comité permanent  
des finances de la Chambre des  
communes**

**Fédération canadienne des étudiantes et  
étudiants – Nouvelle-Écosse**

Présenté par : **FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET  
ÉTUDIANTS – NOUVELLE-ÉCOSSE**

Date : Le 5 août 2016

Adresse : 2099, rue Gottingen  
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 3B2

Tél. : 902-425-4237

Télééc. : 709-737-2371 Courriel : [chairperson@cfs-ns.ca](mailto:chairperson@cfs-ns.ca)

# SOMMAIRE

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Nouvelle-Écosse regroupe des étudiants de la Nouvelle-Écosse favorables à la mise en place d'un système d'enseignement postsecondaire entièrement financé et accessible dans l'ensemble de la province et du Canada.

L'augmentation des droits de scolarité, les dettes d'études élevées et l'utilisation excessive d'une aide financière principalement accordée sous forme de prêts empêchent les jeunes Canadiens de réaliser leur plein potentiel économique. L'augmentation annuelle des droits de scolarité a été en moyenne plus élevée que le taux d'inflation de 1,7 %. En 2015-2016, les droits de scolarité pour le premier cycle ont connu une augmentation moyenne de 3,3 % pour atteindre une moyenne de 6 191 dollars, ce qui représente une augmentation de 137 % depuis 1991. Les étudiants des cycles supérieurs ont payé en moyenne 6 210 dollars, c'est-à-dire une augmentation de 2,8 % par rapport à l'année précédente, tandis que les droits de scolarité des étudiants internationaux de premier cycle ont augmenté de 5,3 % pour atteindre une moyenne de 20 447 dollars.

En raison du manque de financement provincial adéquat alloué aux études postsecondaires, les droits de scolarité en Nouvelle-Écosse sont les troisièmes plus élevés au pays avec une moyenne de 8 502 dollars en 2015-2016. Dans son dernier budget provincial, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'a pas réagi au fait qu'elle connaissait l'augmentation des droits de scolarité la plus rapide au Canada et n'a prévu aucun nouvel investissement dans l'aide financière aux étudiants.

Bien que quelques améliorations aient été apportées dans le budget de 2016, celui-ci ne prévoyait pas les investissements requis pour mettre fin aux années de sous-financement chronique des études postsecondaires. Le budget de 2017 offre au gouvernement fédéral l'occasion d'agir à titre de chef de file en accordant une priorité à l'aide financière aux études postsecondaires afin de bâtir une société plus prospère et plus équitable.

En prévision du budget de 2017, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Nouvelle-Écosse présente les recommandations suivantes afin de permettre aux étudiants du Canada de maximiser, de la manière de leur choix, leur contribution à la croissance économique du pays :

- *Collaborer avec les provinces à l'élaboration d'un modèle de partage des coûts moitié-moitié, incluant un transfert de **14,9 milliards de dollars** du gouvernement fédéral, visant à éliminer les droits de scolarité pour les études postsecondaires.*
- *Renforcer et élargir le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire (PSENP) en supprimant le plafond de financement imposé aux augmentations du programme et en y investissant un montant supplémentaire 50 millions de dollars par an afin de s'assurer que chaque apprenant des Premières Nations, inuit et métis admissible ait un accès équitable à l'éducation postsecondaire.*
- *Accroître l'aide aux étudiants des cycles supérieurs par divers moyens, y compris des bourses d'études, des stages à temps plein et de la formation postdoctorale. **Estimation des coûts : 30 millions par an.***

## Recommandation 1 : Études postsecondaires gratuites

Bien que l'aide financière aux études postsecondaires soit réglementée par les provinces, la contribution du gouvernement fédéral demeure le plus important investissement dans les collèges publics et les universités du Canada. En 2013-2014, les dépenses fédérales totales consacrées aux études postsecondaires ont atteint environ 12,8 milliards de dollars. Compte tenu de l'engagement pris dans le budget de 2016, le directeur parlementaire du budget prévoit que le total dépassera 15,7 milliards de dollars en 2020-2021.

L'un des plus grands problèmes est qu'en vertu du modèle de financement actuel, ce financement aide surtout les étudiants qui en ont le moins besoin. Par exemple, en 2013-2014, le gouvernement fédéral a consacré près de 3 milliards de dollars à des mesures fiscales et au Programme canadien pour l'épargne-étude, un programme qui aide principalement des étudiants dont les familles ont des revenus qui se situent dans les deux quintiles les plus élevés. C'est pourquoi près de 60 % des étudiants au niveau postsecondaire au Canada proviennent des deux quintiles de revenu les plus élevés.

Dans un sondage d'opinion publique mené en 2013, un Néo-Écossais interrogé sur trois a déclaré qu'au cours de la dernière année, lui ou un membre de sa famille n'avait pas fréquenté l'université parce que les dettes qui en résulteraient seraient trop élevées. L'endettement moyen des étudiants de la Nouvelle-Écosse est supérieur à 30 000 dollars et plus de 50 % des Néo-Écossais ont un revenu annuel inférieur à 30 000 dollars. Le financement fédéral dans les études postsecondaires doit aider les étudiants qui en ont le plus besoin.

Les dépenses fédérales incluent environ 3,7 milliards alloués aux provinces pour l'éducation postsecondaire par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS); toutefois, en raison de ce modèle de financement global, le gouvernement fédéral est incapable de surveiller l'utilisation de ces transferts et par conséquent plusieurs provinces consacrent ces fonds à d'autres fins afin de répondre à d'autres priorités provinciales.

Dans un pays où 70 % des nouveaux emplois exigent une certaine forme d'éducation postsecondaire, une réforme de l'éducation est l'une des plus importantes mesures que le gouvernement fédéral peut entreprendre pour aider les Canadiens à maximiser, de la manière de leur choix, leur contribution à la croissance économique du pays.

Par conséquent, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Nouvelle-Écosse recommande ce qui suit :

*Collaborer avec les provinces à l'élaboration d'un modèle de partage des coûts moitié-moitié, incluant un transfert de **14,9 milliards de dollars** du gouvernement fédéral, visant à éliminer les droits de scolarité pour les études postsecondaires.*

*Le coût de l'élimination des droits de scolarité peut être compensé par l'abolition de mesures fiscales et de régimes d'épargne coûteux et peu efficaces, notamment les dépenses fédérales pour la subvention canadienne pour l'épargne-études et les crédits d'impôt pour les droits de scolarité, qui atteignent près de 2,89 milliards de dollars.*

*Ce coût inclut également l'actuelle allocation pour les études postsecondaires du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui sera selon le directeur parlementaire du budget de 4,2 milliards de dollars en 2017.*

**Nouveau financement total : 7,8 milliards de dollars**

## Recommandation 2 : Accès des Autochtones à l'éducation

Les jeunes autochtones constituent le segment de la population qui augmente le plus rapidement avec un taux de croissance six fois plus élevé que celui de la population non autochtone du Canada. En Nouvelle-Écosse seulement, la population autochtone a presque doublé de 2001 à 2011. Le plafond de financement du Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire qui est fixé à 2 % a empêché des milliers d'étudiants autochtones d'avoir accès aux études postsecondaires, ce qui a entraîné des écarts persistants par rapport aux autres segments de la population canadienne.

En 2013-2014, les dépenses totales pour les études postsecondaires des Autochtones s'élevaient à 342 millions de dollars. Compte tenu de l'inflation, le directeur parlementaire du budget signale que cet investissement a en fait légèrement diminué depuis 2004-2005. Si cette structure n'est pas modifiée, le directeur parlementaire du budget prévoit que les dépenses fédérales totales seront de 365 millions de dollars en 2020-2021 après une correction en fonction de l'inflation, ce qui représente une réduction de 6,7 % par rapport à la contribution de 2014-2015.

Pendant la campagne électorale fédérale de 2015, le Parti libéral a explicitement promis non seulement de relever le plafond restrictif du Programme de soutien étudiant de niveau postsecondaire (PSENP), mais aussi d'investir un montant supplémentaire de 50 millions de dollars par an afin d'améliorer l'accès des apprenants autochtones aux études postsecondaires. Dans son budget de 2016, le Parti libéral n'a pas respecté ses promesses électorales faites aux étudiants autochtones de l'ensemble du Canada.

Le budget de 2017 offre à la fois au Canada l'occasion de respecter ses obligations morales et issues de traité et un avantage économique. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Nouvelle-Écosse recommande ce qui suit :

*Renforcer et élargir le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire (PSENP) en supprimant le plafond de financement imposé aux augmentations du programme et en y investissant un montant supplémentaire 50 millions de dollars par an afin de s'assurer que chaque apprenant des Premières Nations, inuit et métis admissible ait un accès équitable à l'éducation postsecondaire.*

## Recommandation 3 : Aide financière aux étudiants des cycles supérieurs

Un des avantages les plus importants des études supérieures est la formation de chercheurs de haut niveau au Canada. Il incombe au gouvernement fédéral de fournir le soutien nécessaire pour veiller à ce que nos nouveaux chercheurs puissent réaliser les meilleurs travaux de recherche possible, trouver des emplois satisfaisants et contribuer à la croissance économique du pays.

Bien que le nombre d'inscriptions aux études supérieures ait augmenté de 56,5 % de 2002 à 2012, le financement alloué aux bourses d'études supérieures du Canada, qui fournit une aide financière directe fondée sur le mérite aux étudiants des cycles supérieurs, n'a connu qu'une modeste augmentation.

Le budget de 2016 consacre un nouveau montant de 95 millions de dollars aux conseils de recherche. La Fédération s'est réjouie de ce réinvestissement dans le domaine de la recherche. Toutefois, à la lumière de la définition de l'excellence en recherche dans le Programme d'innovation, il est évident que ces investissements continueront d'être guidés par les intérêts à court terme du secteur privé et, par conséquent, la priorité sera accordée à la recherche sur les produits commercialisables.

En raison de la réorientation de la recherche universitaire qui est passée des thèmes d'intérêts publics aux intérêts commerciaux, le secteur privé compte de plus en plus sur l'infrastructure publique des universités

pour la réalisation de projets de recherche et le développement, plutôt que d'investir dans ses propres infrastructures. Selon le rapport annuel de 2014 sur la compétitivité préparé par le Forum économique mondial, le Canada est passé de la 22<sup>e</sup> à la 27<sup>e</sup> place au classement des dépenses du secteur privé en recherche au cours des cinq dernières années.

De plus, bien que les étudiants aient favorablement accueilli les réinvestissements nécessaires dans la Stratégie emploi jeunesse dans le budget de 2016, il est encore nécessaire d'investir dans les programmes et les initiatives qui créent des emplois de qualité pour les étudiants de plus de 30 ans et établissent le fondement du développement économique, social et culturel à long terme des Canadiens.

Pour appuyer la recherche et les perspectives d'emploi des étudiants des cycles supérieurs, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Nouvelle-Écosse recommande ce qui suit :

*Augmenter le programme des bourses d'études supérieures du Canada de 25 millions de dollars, ce qui permettra à 1 250 étudiants de plus d'obtenir de l'aide financière (bourses d'études de 20 000 dollars).*

*Investir 5 millions de dollars de plus dans les initiatives de stages de façon à créer 125 stages pour les étudiants des cycles supérieurs dans des organismes sans but lucratif.*